

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : caroline St-Pierre

<https://www.cadre21.org/membres/6695adde161ce361e5abfd74>

Date d'obtention : 2023-04-19 18:13:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il y a des étapes bien précises à respecter afin d'utiliser la méthode d'intervention Sexto. Cette prise en charge rapide permettra de limiter la propagation et permettra aussi d'orientation adéquatement les interventions en lien avec mon rôle et mes responsabilités.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'avais pas eu cette formation, donc ça va me permettre d'intervenir de façon adéquate si une situation se présente. Le fait de suivre des étapes déjà établies rend le processus beaucoup plus clair et me permettra de faire les interventions attendues en lien avec mon rôle à l'école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les questions et actions à poser sont déjà établis, donc il est important de les suivre adéquatement. Il est important d'agir rapidement auprès de l'élève victime, mais aussi auprès des élèves témoins.